

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni aux Caves de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
04 décembre 2024

Date d'affichage :
04 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 10122024 /4.3

Nombre de voix délibératives :
47

Membres titulaires présents : 43

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES).

Membres titulaires excusés : 17

Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gilles GINESTET, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Nicolas LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Michel SABLAYROLLES, Mickaël VIATGE.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,

Vu les LDG du SDET,

Vu les crédits nécessaires prévus au budget,

Vu le tableau des emplois en date du 08/02/2024 (délibération n° 08022024 /4.2),

Vu les décisions prises depuis cette dernière mise à jour et rappelées ci-dessous

1 - Vacance d'un emploi de rédacteur principal de 2^e classe (Vacance depuis le 01/09/2024 correspondant à l'arrêté de mise en disponibilité (disponibilité pour convenances personnelles d'un agent)

2 – Mise à jour compte tenu de la création d'un emploi permanent de technicien de 2^{de} classe dans le cadre d'un avancement de grade et suppression d'un emploi permanent de technicien

3 - Mises à jour des informations concernant les emplois non permanents compte tenu des délibérations prises

Contrat de projet du 01/05/2024 au 30/04/2026 pour un chargé de mission précarité énergétique

Contrat de projet du 01/10/2024 au 30/09/2025 pour une chargée de mission énergies renouvelables

Contrat de projet du 01/07/2024 au 30/06/2025 pour un chargé de mission décret tertiaire et CEE

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le tableau des emplois ainsi mis à jour.

TABLEAU DES EMPLOIS DU SDET MISE A JOUR LORS DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2024				
Nbre de poste	Cat.	Grade	Durée hebdo	OBSERVATIONS
EMPLOIS FONCTIONNEL DE DIRECTION				
1		Emploi fonctionnel des EPCI de 40 000 à 80 000 hbts	35 H	Occupé
1		Emploi fonctionnel des EPCI de 40 000 à 150 000 hbts	35 H	Occupé
TITULAIRES - FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	A	Attaché principal	35 H	Détachement
1	A	Attaché	35 H	Occupé
2	B	Rédacteur Principal de 2ème classe	35 H	1 Occupé – 1 Vacant depuis le 01/09/2024
1	B	Rédacteur	35 H	Occupé Contrat article L 332-8 2° du 01/10/2024 au 30/09/2027
2	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35 H	Occupés
2	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35 H	Occupés
1	C	Adjoint Administratif	35 H	Occupé
TITULAIRES - FILIERE TECHNIQUE				
1	A	Ingénieur en Chef	35 H	Détachement
1	A	Ingénieur Principal	35 H	Occupé
4	A	Ingénieur	35 H	3 Occupés (1 art.352-4 – titularisation au 01/02/2025) – 1 vacant
2	B	Technicien Principal de 1ère classe	35 H	Occupés
2	B	Technicien Principal de 2ème classe	35 H	Occupés
1	B	Technicien	35 H	Occupé
1	C	Agent de Maîtrise	35 H	Occupé
4	C	Adjoint Technique	35 H	Occupés
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A DUREE INDETERMINEE - FILIERE TECHNIQUE				
2	B	Technicien Principal de 1ère classe	35 H	Occupés
4	B	Technicien	35 H	Occupés
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - FILIERE TECHNIQUE				
1	B	Technicien principal 1ère classe	35 H	Contrat de projet du 09/10/2023 au 09/10/2026
1	B	Technicien	35 H	Contrat de projet du 20/11/2023 au 19/11/2026
1	B	Technicien	35 H	Contrat de projet du 01/07/2024 au 30/06/2025
1	B	Technicien	35 H	Contrat de projet du 01/10/2024 au 30/09/2025
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	C	Adjoint administratif	35 H	Contrat de projet du 01/05/2024 au 30/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 10 décembre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Didier GAVALDA


